



Transfert du contrat de liquidité à la société de Bourse Gilbert Dupont

Titre concerné : BIOCORP (ISIN : FR0012788065)
Marché concerné : Euronext Growth Paris

Issoire, le 25 février 2020 à 7h30 CET – BIOCORP (FR0012788065 – ALCOR / Éligible PEA PME), société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de solutions connectées dans le domaine de la santé, annonce avoir conclu le 3 février 2020 un nouveau contrat de liquidité avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT, conforme à la charte Amafi, qui prendra effet le 25 février 2020 au matin.

Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise¹.

Bilan de fin du contrat de liquidité conclu avec la société KEPLER CHEVREUX

Les sociétés BIOCORP et KEPLER CHEVREUX ont mis fin au contrat de liquidité conclu le 30 mai 2017. Cette résiliation a pris effet le 24 février 2020 au soir.

A cette date du 24 février 2020 au soir, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 18 163 titres
- 85 959,05 € en espèces.

Il est rappelé que, lors du bilan annuel du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 19 801 titres
- 61 966,71€ en espèces

Pour la mise en œuvre du nouveau contrat conclu avec GILBERT DUPONT, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 18 163 titres transférés de l'ancien contrat de liquidité
- 85 959,05€ en espèces de l'ancien contrat de liquidité

À PROPOS DE BIOCORP

Reconnue pour son savoir-faire en développement et fabrication de dispositifs médicaux et systèmes de délivrance, BIOCORP a aujourd'hui acquis une place de leader sur le marché des dispositifs médicaux connectés grâce à Mallya. Ce capteur intelligent destiné aux stylos injecteurs d'insuline permet un suivi fiable des doses injectées et offre ainsi une meilleure observance du traitement des personnes diabétiques. Disponible à la vente dès 2020, Mallya est le fer de lance du portefeuille produits de BIOCORP constitué de nombreuses solutions connectées innovantes.

BIOCORP est cotée sur Euronext Growth Paris depuis juillet 2015 (FR0012788065 – ALCOR).
Plus d'infos sur www.biocorpsys.com. Suivez-nous sur Twitter [@BIOCORPSystems](https://twitter.com/BIOCORPSystems)

CONTACTS BIOCORP

Jacques Gardette
Président du Conseil d'administration
investisseurs@biocorp.fr

Éric Dessertenne
Directeur Général

Sylvaine Dessard
Directrice Marketing & Communication
rp@biocorp.fr
+ 33 (0)6 88 69 72 85

CONTACTS ULYSSE COMMUNICATION

Bruno ARABIAN
barabian@ulyссе-communication.com
+33 (0)6 87 88 46 26

Nicolas DANIELS
ndaniels@ulyссе-communication.com
+33 (0)6 63 66 59 22



**ALCOR
LISTED
EURONEXT**

¹ Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :

Suspension du contrat :

- Dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.
- A l'initiative de l'émetteur dans certaines situations et en particulier :
Si l'Émetteur ne dispose plus d'autorisation de rachat de ses propres actions.

Résiliation du contrat :

- Par l'Émetteur, à tout moment, avec préavis de 3 mois, dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.
- Par l'Animateur, avec un préavis de 30 jours.
- Le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 10 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au Contrat.
- Par l'Animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.